

La Maison-Dieu, 192, 1992, 35-43

Joseph GELINEAU.

LES DIVERS LIEUX DE LA CÉLÉBRATION

EN RELISANT LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MISSEL ROMAIN

LES documents issus de la réforme liturgique de Vatican II qui concernent les lieux de la célébration montrent clairement, chez leurs rédacteurs, le souci de ne pas rester prisonniers des données historiques et culturelles du passé mais de laisser largement ouverte l'adaptation des rites aux conditions propres à chaque lieu et à chaque culture. Il suffit de rappeler, dans la constitution conciliaire sur la Liturgie, outre les articles généraux 38-40 sur les adaptations en général, l'article 123 concernant les arts :

« Que l'art de notre époque et celui de tous les peuples et de toutes les nations, ait lui aussi, dans l'Église, liberté de s'exercer pourvu qu'il serve les édifices et les rites sacrés avec le respect et l'honneur qui leur sont dus. »

Cet article est repris et explicité dans la Présentation Générale du Missel Romain à l'article 254.

Il était nécessaire pour la réforme conciliaire, dans une vision planétaire de l'évolution du rite romain, de prendre une telle hauteur et de se distancer des modèles élaborés en d'autres temps et d'autres lieux. Mais ce faisant, on est réduit à définir quelques principes généraux et, tout au plus, à esquisser quelques épures. Cette démarche est, en matière liturgique, paradoxale.

De tout temps, les *typica*, les *ordines* ou les *rubriques* ont transmis les usages liturgiques en décrivant des successions de comportements s'inscrivant dans les lieux prédisposés, eux-mêmes issus d'usages rituels antérieurs. De tout être vivant et agissant, on n'approche que par l'extérieur. C'est à la superficie que l'intérieur se révèle.

Les principes généraux retenus par la Constitution sur la Liturgie (SC) ou par la Présentation Générale du Missel Romain (PGMR) sont d'ordre soit éthique (rien qui s'oppose à la décence, SC 123.124) soit esthétique (que tout soit beau, artistiquement de qualité, PGMR 254) soit déontologique (matériau digne, PGMR 263) soit religieux (rien qui s'oppose à la foi et à la piété).

Plus pertinents apparaissent certains principes d'ordre « fonctionnel » :

« Ces églises ou ces autres lieux se prêteront à accomplir l'action sacrée et à obtenir la participation active des fidèles. » (PGMR 253.)

« Dans les programmes proposés aux artistes et dans le choix des œuvres à admettre dans les églises, on recherchera une véritable qualité artistique, pour que ces œuvres nourrissent la foi et la piété, et qu'elles aient bien le sens et atteignent le résultat que l'on attend d'elles. » (PGMR 254.)

Le but visé, ou fonction rituelle, est d'abord la célébration du mystère par le peuple assemblé en vue de sa sanctification (foi et piété). Mais le contrôle de l'opération « mystique » ne se fait qu'au niveau des choses, objets, et comportements. Si l'on se rappelle que la réforme a voulu se tenir au-dessus des déterminations culturelles

particulières, on s'explique qu'il se soit produit d'une manière générale depuis un quart de siècle, un double courant :

— un net *recul* de l'importance donnée à l'*aspect « cérémoniel »* et tout ce qui concerne les comportements corporels, qui sont à la base de toute action liturgique ;

— une *focalisation* de l'attention sur la fonctionnalité opérationnelle des *objets* et des *lieux* par rapport aux tâches rituelles : pupitres et micros, table d'autel, siège du célébrant etc., au détriment parfois de la dimension humaine, indissolublement esthétique et mystique, des « cérémonies sacrées ».

Un article de ce cahier montre l'importance du « cérémoniel » en liturgie. Tout ce qui y est exposé concerne prioritairement le bon usage des divers lieux de l'action rituelle.

Dans le présent article, nous nous interrogeons sur les éléments topologiques majeurs de la célébration de la messe en nous demandant si nos pratiques « *ont bien le sens et atteignent le résultat que l'on attend d'elles* » (PGMR 254).

Dans l'impossibilité de reprendre à fond d'aussi vastes questions¹, nous nous contenterons, en relisant la Présentation Générale du Missel Romain, de relever certains points qui sont peut-être moins visibles mais qui sont lourds de conséquences.

Ordre hiérarchique et ordre cérémoniel

Le chapitre 5 de la PGMR consacré à la « Disposition et décoration des églises pour la célébration de l'Eucharistie », après le rappel de quelques principes généraux (253-256), traite successivement des éléments principaux du lieu de culte chrétien.

1. On aura une bonne idée de l'évolution de la réflexion et de la pratique en ces matières, en reprenant les notices brèves mais substantielles qui se sont succédé de 1978 à 1983 dans la revue *Espace* et, depuis 1985, dans les *Chroniques d'art sacré*.

L'édifice, image de l'assemblée

D'une manière remarquable, la réflexion prend son point de départ dans le « *Peuple de Dieu qui se rassemble pour la messe* » (257).

Pour traiter de la « *Disposition de l'église en vue de la célébration communautaire* », on ne commence pas par les choses mais par les personnes. Ceci est conforme à l'intuition fondamentale de la vision de la liturgie selon Vatican II : l'assemblée est le signe premier du culte chrétien.

Il est important de noter l'exigence qui en découle : « *il faut que le plan d'ensemble de l'édifice sacré soit conçu de manière à offrir l'image de l'assemblée qui s'y réunit.* » Sur ce point, le Concile est encore loin d'avoir été entendu et suivi. On continue à construire des édifices — même cathédraux — selon le principe inverse : on part de l'image extérieure du bâtiment et on y loge ensuite, comme on peut, l'assemblée et les rites.

L'ordre des éléments

Après ce coup d'envoi libérateur, la PGMR traite des éléments du lieu d'assemblée dans l'ordre suivant : le sanctuaire, l'autel, le siège du célébrant, l'ambon, la place des fidèles, etc. Là, on ne parle plus de l'assemblée ni de ses actions, mais d'une certaine vision théologique du mystère célébré. Cette vision idéologique, héritée de siècles assez récents, continue de peser lourd sur la mentalité des concepteurs, clercs, architectes, artistes et sur l'opinion commune. Si l'on restait fidèle au propos qui consiste à partir de l'assemblée célébrante, on aurait l'ordre suivant : lieux du rassemblement, lieux de la Parole, des chants et de la prière, lieux du Repas du Seigneur. Cette façon de procéder retrouverait la dynamique interne de la célébration. Si elle avait été mieux observée, elle aurait peut-être permis de trouver de meilleures solutions

pour la disposition de l'assemblée et l'annonce de la Parole.

Sans doute sommes-nous maintenant mieux préparés qu'au moment du Concile à considérer l'action liturgique d'une manière moins idéologique et plus cérémonielle. On peut espérer que cette voie sera plus fructueuse pour améliorer nos dispositifs. C'est celle que nous suivrons dans notre relecture.

L'espace des fidèles

Après avoir posé le principe que l'église est destinée à la « *célébration communautaire* » d'une assemblée organique et hiérarchique (257), la PGMR traite successivement du sanctuaire, de l'autel, de la place du prêtre et des autres ministres, puis de l'ambon. C'est alors seulement qu'elle revient sur « *la place destinée aux fidèles* » (273). En lisant ce paragraphe, il est difficile de ne pas percevoir comme deux images sous-jacentes.

La première est celle d'un public « d'assistants ». Il doit certes pouvoir « voir » et « entendre », « *participer par le regard et par l'esprit* », mais on ne voit pas comment l'assemblée est le sujet premier de l'action liturgique. Tout ce qui a précédé a déjà mis l'essentiel de cette action dans le sanctuaire.

La seconde image renforce la première : on voit des fidèles bien rangés sur des bancs ou des rangs de chaises. Reste à faire un grand effort d'imagination et d'invention pour que l'assemblée puisse se percevoir elle-même comme sujet communautaire des rites et qu'elle puisse effectivement retrouver ce rôle.

La présidence

L'assemblée chrétienne est un rassemblement orienté vers le « Seigneur » qui vient à la rencontre des siens. L'un des signes de cette visée mystique est « celui qui

préside » pour reprendre le vocabulaire de Saint-Justin. On peut parler d'un pôle de la présidence.

La PGMR insiste beaucoup sur la distinction et même la séparation spatiale et visuelle entre le sanctuaire — jadis lieu du « clergé » séparé du « peuple » — et la nef. Les églises anciennes de Syrie ou de Cappadoce, les centaines de petites églises romanes où il fait si bon célébrer nous donnent-elles une image aussi tranchée ? C'est plutôt l'impression inverse qui prévaut : l'intégration de chacune des parties, même très différenciées, dans une totalité unifiée.

Le souci de laisser renaître une assemblée « enveloppante », pour reprendre l'expression si féconde de F. Debuyst, ne devrait-il pas privilégier, plutôt que les ruptures, l'intégration des rôles dans le groupe ? Chaque rôle suppose un lieu et une distance qui lui sont propres. Mais ils sont accomplis dans et pour l'assemblée. Ils ne sont que l'image immédiatement sensible du Serviteur invisible que toute l'architecture et la décoration tendent à rendre mystiquement présent. Trop de nos sièges de présidence n'existent que comme sièges du prêtre, sans référence perceptible à l'Agneau immolé qui les surplombe et leur donne sens. Dans nos petites églises romanes, n'était-ce pas cela le « sanctuaire » ?

La Parole

La plus grande révolution de Vatican II a été « d'ouvrir le Livre devant le peuple ». La lecture de l'Écriture est un élément spécifique et fondateur du culte chrétien. Cet élément est si important, grand, profond, inépuisable qu'il n'y a pas à s'étonner si, depuis un quart de siècle, nous balbutions encore sur la meilleure manière de le célébrer. La PGMR en traitant de « *l'Ambon, ou le lieu où l'on annonce la parole de Dieu* », le définit comme « *un lieu qui favorise l'annonce de cette parole* » de telle sorte que les fidèles voient et entendent bien (272).

Il est étonnant que ne soit pas dite clairement la seule chose évidente — depuis Néhémie 8, 4, le *bêma* syrien,

le *pulpitum* occidental, le *jubé* du Moyen Âge (jusqu'à la *chaire* qui en dérive) — que l'ambon est d'abord *élevé*. Il est remarquable que l'on n'ait pas souvent osé, depuis la réforme, élever le lieu de la Parole, comme si c'était une impiété que l'ambon soit plus haut que l'autel. Nous avons pourtant là une donnée commune de la tradition liturgique architecturale.

Est-ce pour la même raison que, déjà la PGMR (257) mais aussi la pratique spontanée, ont mis le lieu de la Parole dans le sanctuaire ? Rien n'y oblige. S'y enchaîner a souvent empêché de trouver des solutions satisfaisantes. Sans doute, on peut vivre avec des pupitres mobiles et des postes variables, mais on manque alors à signifier de manière architecturale et symbolique cet élément des mystères chrétiens aussi fondateur que le sont le baptistère ou la table d'autel.

Pour recréer ce lieu, il ne faut pas commencer par l'objet ambon, mais par la place d'où l'on parle et « l'acte » d'annonce du lecteur, lui-même relié à d'autres ministres et à l'assemblée. À partir de là, l'objet signe, le monument symbole, pourra naître.

L'autel

Des normes que fournit la PGMR concernant l'autel, il en est une qui retient nécessairement notre attention trente ans après Vatican II : « *Dans une église, il y aura normalement un autel fixe et dédié* » (262).

La réforme a eu l'effet inverse dans la majorité des églises : on a rajouté un autel de la célébration devant l'ancien maître-autel. Il y a là une incohérence majeure tout à la fois pour la pratique, la logique, et la mystique de l'eucharistie. Certes, il faut du temps pour résoudre un tel problème. Il y a eu des solutions prématurées. Mais comment arriver à la cohérence d'une assemblée « enveloppant » la table du Seigneur en restant paralysés dans nos sanctuaires encombrés ?

En revanche, un point a progressé. Après avoir fait de nouveaux autels gigantesques, tables de plusieurs mètres,

blocs de pierre de plusieurs tonnes, on revient à des proportions plus justes, plus chrétiennes parce que plus humbles, plus accessibles aux petits et aux pauvres, mais resplendissantes de la gloire du Serviteur-Seigneur².

L'ambiance

Malgré la banalité du mot, nous le retenons pour désigner cette réalité — souvent première pour qui entre, ou dernière dans la mémoire — qui aura aidé et catalysé la démarche de foi des membres de l'assemblée : architecture, volume, lumière, vitraux, revêtements, décorations, statues, objets du culte, etc. La PGMR ne l'oublie pas.

« Les demeures sacrées et les objets destinés au culte divin seront vraiment dignes et beaux, capables de signifier et de symboliser les réalités surnaturelles » (253).

« La nature et la beauté du lieu et de tout le mobilier favoriseront la piété et manifesteront la sainteté des mystères qui s'y célèbrent » (257).

« L'ornementation de l'église doit viser à une noble simplicité plutôt qu'à un luxe pompeux » (279).

Pour y arriver, il ne suffit pas d'éliminer les horreurs et les bric-à-brac (ce qui n'est pas encore fait partout) ni même d'introduire des objets dignes et si possible beaux. Il faut surtout trouver une *cohérence* où tout concourt à produire cette « ambiance » indéfinissable, cette touche propre, cette harmonie de notes justes qui fait de chaque église un lieu unique, comme est unique chaque liturgie qui s'y célèbre : le renouvellement de l'Alliance ici et maintenant, en vue du monde qui vient.

En terminant notre relecture de la Présentation générale du Missel Romain concernant les lieux de la célébration, il est nécessaire de se rappeler que le culte chrétien ne se réduit pas à la célébration eucharistique. Il est d'abord

2. Voir F. DEBUYST, « La Problématique de l'autel », tiré à part des *Chroniques d'Art Sacré*, CLD-CNPL.

le lieu de l'Initiation chrétienne dans son ensemble et très spécialement du baptême. Il est le lieu des sacrements, de diverses espèces de rassemblements et de dévotions variées.

Il en résulte que, si la vision essentielle du lieu de culte destiné à l'eucharistie n'est pas remise en cause par ce qui la précède ou la suit, elle risque d'être insuffisante, spécialement si l'on est soucieux de cohérence globale de l'édifice.

La possibilité de s'arrêter sous un narthex ou devant un porche, de parcourir des bas-côtés ou un déambulatoire, de descendre dans une crypte, de vénérer un tombeau, de déchiffrer un vitrail, de prier devant une statue, tout cela fait aussi partie du signe-église.

Joseph GELINEAU.